

NATURE OCÉANE
40530 - LANDES

Email : mairie@ville-labenne.fr

Tel. 05 59 45 46 60

Fax 05 59 45 80 00

Site web : www.ville-labenne.fr



Décision du Maire : N°21/2026

Marchés Publics à Procédure Adaptée : Amélioration du complexe sportif – MAPA n°06/2025- Avenant n° 3 au lot 1 et avenant n°1 au lot 10.

La Maire de la Commune de LABENNE,

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment ses articles L 2194-1 et R 2194-5 et R 2194-8,
Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Locales,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 31 Mars 2026 chargeant Madame la Maire de prendre toute décision pour la passation des marchés publics qui peuvent être passés sans formalités,
Vu la décision n° 10/2025 attribuant les marchés aux entreprises,
Vu la décision n° 03/2026 acceptant l'avenant n° 1 au lot 11,
Vu la décision n°04/2026 acceptant les avenants 01, 02 et 03 au lot 4 ainsi que l'avenant n°1 au lot 3,
Vu la décision n°12/2026 acceptant les avenants n°01 aux lots 01, 06, 07 et avenant n°2 au lot 11,
Vu la décision n°17/2026 acceptant les avenants n° 1 et 2 aux lots 09, avenant n° 2 au lot 01 et avenant n°1 au lot 05

Considérant la nécessité de procéder par voie d'avenant pour prendre en compte des ajustements et des modifications rendues nécessaires par des sujétions techniques imprévues,

DECIDE

Article 1er : d'accepter et de signer l'avenant n° 3 au lot 01 pour le marché n° 06/2025 attribué SN LAUSSU (2250 Route des Lacs – 40 660 MESSANGES)

Le présent avenant engendre une moins-value qui s'élève à **600.00 € HT** soit **720.00€ TTC**.

Le nouveau montant du marché est de 48 803.91€ HT soit 58 564.69€ TTC.

Article 2 : d'accepter et de signer l'avenant n° 1 au lot 10 pour le marché n° 06/2025 attribué SUDELEC (ZI Saint-Etienne, 1 chemin de la Humère, 64 100 BAYONNE)

Le présent avenant engendre une moins-value qui s'élève à **396.82 € HT** soit **476.18 € TTC**.

Le nouveau montant du marché est de 26 304.20 € HT soit 31 565.04€ TTC.

Article 3 : Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication/notification et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Envoi en Sous-Préfecture
Le 17/07/2026
Et publication/notification
le 17/07/2026

Labenne, le 15 juin 2026

Pour La Maire empêchée

Olivier COLOMES

Premier Adjoint

